

RÈGLEMENTS GALA – ÉDITION 2017

Objectif :

Le gala de Génération Avenir souligne le talent, le potentiel et l'apport d'une personne de 40 ans et moins à la communauté des jeunes gens d'affaires de Granby et régions. Les gagnants se distinguent par leur apport remarquable au sein de l'entreprise, leur vision, leur détermination, leurs réalisations et leur capacité à mobiliser. Ils sont aussi connus pour leur engagement et pour leur contribution au développement, à l'avancement et à l'amélioration continue de leur secteur d'activités afin de demeurer un agent de changement.

Ils sont une source d'inspiration et ils possèdent une capacité à rayonner et ce, tout en préservant un équilibre personnel. Ils se démarquent dans l'un des secteurs d'activités suivants :

Catégories du Gala :

Toute personne admissible à déposer sa candidature peut le faire pour le secteur d'activités dans lequel elle, ou l'entreprise dans laquelle elle œuvre, est active. Une personne ne peut pas déposer sa candidature au cours de la même année dans plusieurs catégories.

Le comité organisateur du Gala se réserve le droit de contacter directement le candidat afin de l'inviter à soumettre sa candidature dans une catégorie plus représentative des activités de son entreprise.

Pour les fins de l'édition 2017 du Gala, les catégories sont les suivantes :

Communication, marketing & divertissement

Cette catégorie regroupe les activités relatives à la conception, à la planification, à la mise en œuvre ou à la coordination d'un plan marketing / communication ou à l'organisation d'un événement spécial. Elle comprend aussi tous les services liés aux technologies de l'information, notamment et non limitativement la programmation web, le design et la conception graphique, publicité, photographie et vidéo.

Santé

Cette catégorie vise les activités relatives à l'ensemble des services ou produits offerts dans le domaine de la santé et des soins relatifs à la personne.

Services professionnels

Cette catégorie regroupe les activités relatives à l'ensemble des services dispensés sous le contrôle d'un ordre professionnel, à l'exception du domaine de la santé.

Commerce de services

Cette catégorie regroupe les activités relatives à l'ensemble des commerces de services (autre que professionnels et de la santé), comprenant la vente et la représentation.

Commerce de produits (vente ou fabrication)

Cette catégorie regroupe les activités relatives à l'ensemble des commerces offrant un produit (fabrication ou vente).

Dénonciation :

Tout membre de Génération Avenir peut dénoncer ou suggérer la candidature d'un membre de Génération Avenir afin de l'inviter à déposer sa candidature dans l'une des catégories ci-dessus mentionnées.

Le comité organisateur du gala recueillera l'ensemble des dénonciations et verra à communiquer personnellement avec les membres qui ont été invités à soumettre leur candidature.

Admissibilité :

Pour être déclaré admissible au gala, le candidat doit remplir les exigences suivantes au moment du dépôt de sa candidature et pendant le déroulement du gala, à savoir :

Être né le ou après le 22 avril 1976;

Se classer dans l'une des catégories décrites ci-dessus;

Œuvrer depuis au moins un (1) an au sein de la même entreprise;

Être membre en règle de Génération Avenir en ayant acquitté les frais d'adhésion;

Le siège social de l'entreprise doit être situé à Granby ou dans une région avoisinante.

Ne peut participer au gala et sera automatiquement disqualifiée toute personne qui, au moment du dépôt de sa candidature ou pendant le déroulement du gala, est :

Membre du comité organisateur du gala;

Membre actuel et sortant (président *ex-officio*) du conseil d'administration de Génération Avenir.

Procédure :

La période pour déposer sa candidature pour l'édition 2017 du gala est du 1^{er} décembre 2016 au 1^{er} février 2017, inclusivement. Chaque candidat doit faire parvenir son dossier de présentation officiel (formulaire d'inscription dûment rempli et *curriculum vitae*) au plus tard à la date prédéterminée.

Les candidats ont l'obligation de respecter l'espace disponible pour les réponses.

Sélection :

Pour chaque catégorie, trois (3) candidats seront sélectionnés suite à l'analyse de leur dossier de présentation par le jury. Tout dossier jugé incomplet ou ne répondant pas aux critères peut être rejeté par le jury à son entière discrétion et sans préavis. Les candidats sélectionnés par le jury doivent se rendre disponibles pour une entrevue en personne à la date déterminée par le jury.

Les candidats doivent fournir tous les renseignements et tous les documents demandés et doivent se présenter à l'entrevue sollicitée. En déposant leur candidature, les candidats consentent à ce que leur nom et leur photographie soient utilisés à des fins publicitaires et sans contrepartie financière. D'autre part, les candidats s'engagent à obtenir de l'entreprise pour laquelle ils œuvrent toute autorisation nécessaire pour que soit utilisé, à des fins publicitaires et sans contrepartie financière, le nom de l'entreprise, image corporative ou tout renseignement permettant d'identifier l'entreprise.

En plus de la notoriété qu'elles pourront en retirer, les personnes gagnantes bénéficieront également d'une couverture médiatique (journal, radio, et autres publications).

Cette couverture médiatique sera organisée par Génération Avenir, à son entière discrétion et sous réserve de la participation des commanditaires et des partenaires. Les personnes gagnantes seront honorées lors du gala. Le dévoilement des gagnants se fera au cours de cette soirée.

Aucune somme d'argent ne sera attribuée aux personnes gagnantes par Génération Avenir. Des prix en argent, biens ou services peuvent toutefois être accordés aux personnes gagnantes par des commanditaires, à la seule discrétion de ces derniers.